



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°16/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 24 octobre 2023
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2024. Ce budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 900.00, ceci malgré la baisse du taux d'imposition accordée par votre Conseil le 10 octobre 2023. La Municipalité a tenu à vous proposer un budget équilibré tenant compte d'une prévision réaliste des charges et revenus, de la baisse de la dette ces dernières années et d'une analyse financière sur les 5 prochaines années.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 8 décembre 2023,
vu le préavis municipal N° 16/2023,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2024, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 900.00.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  La Secrétaire 

Patrick Emery  Valérie Pasteris

Annexe : budget 2024

Municipal responsable : M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023.

